

**HABILITATION ELECTRIQUE B1-B1V et/ou B2-B2V(essais) et/ou BR et/ou BC
(NF C 18-510)****OBJECTIFS**

Définir l'étendue des tâches et secteurs autorisés.

Permettre aux personnes concernées d'opérer en sécurité sur tout ou partie d'un ouvrage ou d'une installation électrique.

PUBLIC

Toute personne exécutant des OPERATIONS d'ordre électrique en Basse Tension.

Les accès à nos centres sont adaptés aux personnes présentant des situations de handicap

PRÉREQUIS

Pas de prérequis

Il est préconisé de maîtriser le français, à préciser lors de l'inscription

QUALITÉS DE L'INTERVENANT

Formateur en prévention des risques professionnels

**MÉTHODES MOBILISÉES ET MODALITÉS
D'ÉVALUATION**

Retours d'expériences du formateur.

Tour de table, échange des expériences vécues par les participants, les acquis théoriques et pratiques sont évalués en fin de formation.

Le stage est évalué par les participants.

MOYENS PÉDAGOGIQUES & SUPPORTS

Vidéoprojecteur, support de cours pour les participants, etc...

SUIVI

Assistance téléphonique pour l'employeur, les participants sur les sujets relatifs à la formation.

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation professionnelle.

DURÉE

3 jours – 21 heures

Recyclage 1,5j – 10H30

TARIF ET DÉLAI D'ACCÈS

Demandez-nous notre grille tarifaire ainsi que nos dates de formation

info@prematech-formation.fr

Nous sommes à votre écoute pour toute demande d'accessibilité spécifique pour participer à la formation.

PROGRAMME**THEORIE**

- 1- Réglementation et responsabilités
- 2- Notions générales et électricité
- 3- Les dangers de l'électricité
- 4- Domaines de tension et zones d'environnement
- 5- L'habilitation électrique
- 6- Les moyens de protection
- 7- La consignation électrique BT
- 8- Exemples d'opérations réalisables par un BS et BE manœuvre
- 9- Appareils électriques amovibles
- 10- Conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique

PRATIQUE**Pour les B1-B1V-B2-B2V :**

2 mises en situation au minimum sur les compétences suivantes :

- Préparer des TRAVAUX d'ORDRE ELECTRIQUE.
- Assurer la direction de TRAVAUX confiés à des EXECUTANTS.
- Réaliser une deuxième étape de CONSIGNATION.

Pour les BR :

2 mises en situation minimum sur les compétences suivantes :

- Réaliser un dépannage avec nécessité de CONSIGNATION ;
- Réaliser une CONNEXION / DÉCONNEXION.

Pour les BC :

– Assurer la CONSIGNATION EN UNE ETAPE.